

# SAINT JEAN ENVIRONNEMENT



## Echo Info n°6

### Edito

1<sup>er</sup> septembre 2017

En cette rentrée 2017/2018, Saint Jean Environnement vous invite à de nombreuses manifestations: soirée paniers Bio, course d'orientation familiale, vente de livres, projection d'un film documentaire à la médiathèque. Voir notre Agenda.

Mais le sujet qui a occupé l'Association depuis de nombreux mois est la création d'un Parc Naturel Urbain qui participera à la création d'une coulée verte entre Montpellier et notre commune.

Nous vous invitons à une réunion d'information à ce sujet qui se déroulera le 13 octobre.

Venez nombreux découvrir ce projet innovant.

En attendant, Bonne Rentrée Associative à tous et au plaisir de vous retrouver au cours d'une de nos animations.

Claire Cathala - Présidente de SJE

### Les rendez-vous

**jeudi 21 septembre à 19H**

Réunion panier Bio  
Salle de la cheminée au Terral

**samedi 23 septembre de 10 à 22h**

Fête des possibles Alternatiba  
esplanade de Montpellier

**dimanche 1er octobre**

Course d'orientation familiale  
dans la garrigue

**samedi 7 octobre à 10H**

vente de livres  
à la médiathèque de SJV

**vendredi 13 octobre à 19H**

réunion publique sur l'urbanisation  
à la salle de la cheminée au Terral

**dimanche 15 octobre à 10H**

fête de la courge au Parc de la peyriere

**mardi 7 Novembre à 20h**

film documentaire sur les arbres  
«Un voyage immobile»  
à la Médiathèque

### Le SCOT de Montpellier Métropole

Malgré les slogans de modération de consommation de sols, de reconquête de biodiversité, de trames vertes, d'agriculture périurbaine,... **la Métropole continue de mener une urbanisation mal maîtrisée**, avec une nouvelle vague d'extension des périmètres constructibles et de mitage des espaces naturels sur la 'Plaine Ouest'.

Sous prétexte d'être desservie par le Tram, **St Jean de Védas doit accepter de doubler sa population d'ici 2025, détruire 160ha d'espaces agricoles et naturels**. Notre commune devra aussi se résigner à la construction du barreau autoroutier (le COM), cloisonnement infranchissable et aspirateur pour de nouvelles activités ou implantations commerciales hétéroclites, sans parler des nuisances et pollutions fortement accrues.

On assiste aussi à une densification urbaine qui n'anticipe aucune adaptation des voiries et espaces publics compatibles avec une ville qui comptera 20.000 habitants dans moins de 10 ans. Aucune initiative n'est envisagée par nos élus pour **élaborer un programme environnemental de compensation des effets dévastateurs de tous ces changements**. « On verra plus tard! » nous dit-on.

De son côté, Montpellier renforce sa centralité, se garde les réalisations de prestige et budgétivores, et délaisse nos communes vouées à devenir progressivement banlieues banalisées, processus lent mais irréversible de déclin, qui par le passé, a conduit aux problèmes sociaux que nous connaissons.

**Notre association demande l'arrêt des extensions urbaines, notamment celles de St Jean de Védas, et l'aménagement des zones agricoles et naturelles** qui nous séparent de Montpellier. Cela passe par la création d'un vaste Parc Agricole Naturel Urbain sanctuarisé, projet qui fait l'objet d'une proposition que nous avons adressée à la Métropole. Ce dossier peut être consulté sur le lien PANU-PAEN de notre site.

Nos concitoyens pourront visiter le site Métropole sur [www.montpellier3m.fr/scot](http://www.montpellier3m.fr/scot), et parcourir les documents (encore 'provisaires') du SCOT. **Un formulaire y est proposé pour recueillir avis et suggestions. Il n'est jamais trop tard pour tenter d'infléchir les choix.**

Le SCOT fera prochainement l'objet d'une Enquête Publique, préalable à son adoption, et à l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).



## Parc Agricole Naturel Urbain

### UN CONSTAT : une urbanisation galopante

Un constat récurrent depuis de nombreuses années: l'étalement urbain ne cesse de s'amplifier, au détriment des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains, perturbant les équilibres écologiques et territoriaux.

### UN ENJEU :

#### la création d'un Parc Agricole Naturel Urbain

#### Pourquoi ?

- stopper l'expansion forte de quartiers d'habitations denses et la pression foncière
- préserver la surface des espaces naturels accessibles au public
- compenser les nuisances dues au développement des infrastructures routières D132 D612 (COM)

#### Il y a nécessité de créer une zone de compensation à l'ouest de Montpellier pour :

- sanctuariser les zones agricoles ou naturelles existantes, vaste 'Poumon Vert'
- sauvegarder la Mosson le Rieucoulon et leur ripisylve, la biodiversité
- développer et aménager le maillage des trames vertes et bleues, et des cheminements doux
- mettre en réseau et valoriser le patrimoine existant: château des Evêques (E), château de l'Engarran (D), Mas de Biar (B), Chai du Terral (T) et son parc/arboretum, domaine du Rieucoulon (R), mas de Nouguier (N), parc de la Peyrière (P), sans oublier le petit patrimoine, pour favoriser le tourisme de découverte et l'attractivité de notre territoire
- implanter de nouvelles activités agricoles et viticoles dans une perspective innovante, et écologique

### UN OUTIL : le PAEN

Pour lutter contre ce phénomène et préserver les espaces périurbains non bâtis, la Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux confère aux départements une nouvelle compétence : la protection et la valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains. Ceci passe par la mise en œuvre d'un nouvel instrument du Code de l'urbanisme : les « périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains », dits PAEN.

Ce dispositif réglementaire est instauré par le Département après accord des communes concernées, et sur avis de la Chambre d'Agriculture.

**Sur la carte, en jaune, la zone à protéger grâce au Parc Agricole Naturel Urbain**

Retrouvez tous nos dossiers sur <https://www.st-jean-environnement.fr>

## jardins familiaux

**Le lancement des jardins de la Capoulière** de Saint Jean de Védas s'est concrétisé par l'attribution des 60 parcelles lors d'une présentation du projet le 6 juin 2017.

L'ensemble des parcelles, situé sur le site de Roque-Fraïsse, derrière l'arrêt du tram Saint Jean le Sec est en cours d'aménagement.

**Saint Jean Environnement se réjouit de cette initiative tant attendue** qui permettra à des védasien(ne)s de cultiver leur jardin. La démarche de l'association gestionnaire, « les jardins de la Capoulière » vise également à favoriser l'animation et la convivialité. L'inauguration prévue samedi 21 octobre se traduira par la mise à disposition des parcelles.

**SJE sera ravi de coopérer à cette dynamique et à la promotion d'une production écologique.**

## Vente de livres

La médiathèque organise le samedi 7 octobre une journée de vente de livres : **Saint Jean Environnement participe à cette manifestation et récupère vos livres** qui seront vendus au bénéfice de l'association.

Contactez Christine au 06 37 41 70 29 ou Michel au 06 71 30 07 22 pour réceptionner vos ouvrages avant le 30 septembre.

## Vagabondage Ecologique

**Dimanche 1er Octobre 2017, nous vous invitons à notre deuxième Vagabondage écologique en Garrigue.** Munis d'un petit questionnaire, vous cheminerez sur les sentiers de la garrigue et découvrirez des lieux insolites. Puis vous terminerez votre matinée par une course d'orientation familiale à la recherche de balises.

**Saint Jean Environnement récompensera les meilleures équipes de nombreux lots et la matinée se prolongera par un pique-nique convivial en nature.**

